

## **Conseil Municipal d'Avançon**

### **Compte rendu de la séance du 18 novembre 2011**

**Président :** Mr Laurent NICOLAS

**Secrétaire de séance :** Mr Pascal THOMAS (à l'unanimité)

**Étaient présent(e)s :** Mme Carole FAURE, Nancy GARAGNON, Nathalie GIAIME  
Mrs Thierry BOREL Stéphane JACOB, Joseph LESBROS, Michel MAUREL, Laurent NICOLAS, Pascal THOMAS.

**Étaient absent(e)s :** Mr Joël EYRAUD, procuration à M. MAUREL

La séance est ouverte à 20h10

Approbation du Compte rendu de la séance du 21 octobre 2011 à l'unanimité (10/10).

#### **1- Achat d'une sableuse pour le tracteur communal**

Mr Nicolas informe le conseil municipal qu'une subvention complémentaire de 17 370 € a été accordée par le conseil général pour l'achat du tracteur communal. Cette subvention serait en fait de 15 700 € après ajustement au prix réel d'achat du tracteur et de son équipement. Mr Nicolas propose l'achat d'une sableuse auto chargeuse avec télécommande électrique, de marque HYDRAC TM 1000, pour un montant de 11 600 € (Devis de la Société Pellegrin).

Initialement pour une dépense totale de 57 900 €, le coût pour la commune s'élevait à 29 440 €, compte tenu de la reprise de l'ancien tracteur (8 000 €) et de la subvention du conseil régional de 15 000 €.

Avec l'achat de la sableuse, le montant total de l'acquisition (tracteur + chargeur + sableuse) serait de 64 040 €, soit une dépense de 25 340 € pour la commune compte tenu des subventions (15 000 € + 15 700 €) et de la reprise de 8 000 €.

Mr Maurel s'interroge sur l'utilité de la sableuse. Actuellement le gravillonnage de voirie se fait grâce à un semoir, qui fonctionne bien, mais nécessite un chargement manuel du gravier. Avec le nouveau tracteur, ce chargement est rendu difficile par la situation en hauteur du semoir. L'acquisition de cette sableuse permettrait un chargement automatique du gravier et un meilleur réglage (de l'intérieur de la cabine) de son épandage. A terme, l'acquisition de ce matériel permettrait probablement un meilleur entretien hivernal de la voirie communale.

#### **Vote pour l'achat d'une sableuse et sa commande électrique à l'unanimité.**

Un courrier sera envoyé au conseil général pour solliciter le bon entretien, déneigement et gravillonnage, de la route départementale de montée au village.

#### **2- Travaux Communaux**

La commission des travaux s'est réunie le samedi 12 novembre, et s'est rendue sur différents sites pour envisager des travaux :

- Mise en place de grille sur caniveau en bas de la route de Basse Fontaine
- Mise en place de grille sur caniveau à Chaussenoire, au niveau de la maison Garagnon, avec canalisation en bord de chaussée (25 mètres) pour l'évacuation des eaux pluviales.
- Élargissement d'une voie communal au Santons avec mise en place d'une buse.

- Curage de caniveaux en bordure de voirie (route de la Montagne, routes dans la plaine, route d'accès à la propriété de Mr Bouchet etc...), par mini-pelle.

Un débat est mené sur l'intérêt pour la commune d'acquérir une mini-pelle. Cela nécessiterait en plus l'achat d'une remorque et d'un véhicule de traction, et se poserait le problème du stockage de ces matériels.

Mr Nicolas a pu obtenir des devis de 3 entreprises.

	AMCV	FESTA	PEYRON
12 mètres linéaires de caniveau et grille à Chaussenoire et Route de Basse Fontaine	270.00 € le mètre linéaire	335.86 € le mètre linéaire	300.00 € le mètre linéaire
Exutoire 25 m Chaussenoire	Diamètre 200 mm : 65.00 € le mètre linéaire	Diamètre 160 mm, 53.19€ le mètre linéaire	Diamètre 160 mm, 26.00 € le mètre linéaire
Busage (diamètre 400 mm) aux Santons (longueur 2.40 m)	95.00 € le mètre linéaire, 250 € tête de buse.	138.31 € le mètre linéaire	250.00 € le mètre linéaire, 300.00 € d'enrochement
Location de Mini-Pelle (avec Pelliste), la Journée	540.00 €	520.00 €	440.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>6 415.50 €</b>	<b>6 291.90 €</b>	<b>6 124.00 €</b>

Il est proposé de retenir l'entreprise PEYRON pour le montant le plus bas de 6 124 € HT.

Mr Maurel dit qu'il votera contre. Il considère que les travaux de curage de caniveaux devraient être réalisés par l'employé communal avec l'aide d'un tracto-pelle, dont l'achat aurait été plus judicieux qu'un tracteur.

**Vote pour la réalisation des travaux de voirie par l'entreprise Peyron : 8 pour, 1 abstention, 1 contre.**

Des travaux de goudronnage seraient à réaliser (route de la déchetterie, route de la montagne... ) : comblement de trous par goudron à froid, environ 12 à 14 tonnes nécessaires, pour un coût de 245 € la tonne (AMCV). Finalement il est décidé que ces travaux se feront au printemps. Pour Mr Borel, les trous les plus importants (route de la déchetterie) pourraient être obstrués avec du béton par l'employé communal.

Mr Nicolas informe le conseil municipal que les travaux de voirie au James ne sont pas terminés, le goudronnage bi-couche se fera au printemps.

Mr Maurel signale la disparition d'un panneau indicateur « les Graves » au début de la route de la déchetterie.

Mme Garagnon signale le passage de conduites d'eau et de fils téléphone, sous la voie communale de Chaussenoire, donc à épargner lors de travaux.

### **3- Informations**

Les travaux de **réfection de l'intérieur de l'église** au village ont commencé. Il a été question de laisser 2 piliers en pierres apparentes, mais finalement leur aspect ne l'a pas permis, ils seront enduits.

Il existe un problème d'infiltration d'eau, suite à un défaut du crépi extérieur, un devis pour réparation est demandé.

Il restera des réparations à faire au niveau du plancher.

Enfin il devrait y avoir un petit surcoût pour les travaux concernant la petite porte latérale, travaux non inclus dans le devis initial.

Les **travaux aux Santons** avancent. Finalement Mr Lesbros renonce à installer une conduite pour ses eaux usées. Par contre il profitera des travaux pour installer une conduite d'eau potable en provenance de sa source privée, sous sa responsabilité.

Un devis a été demandé à EDF pour l'installation d'un compteur pour les branchements électriques nécessaires lors de la fête patronale. Auparavant, un « compteur de chantier » était mis en place. Pour éviter cette dépense, il faudrait voir à éventuellement augmenter l'ampérage du compteur de la salle des fêtes, d'où pourraient partir les branchements.

Mme Garagnon a assisté au **conseil de l'école** de Valsерres :

Les subventions demandées à la commune seront toujours de 40 et 90 €.

L'effectif de la classe unique de 3 niveau est important, de 27 élèves, pour une seule enseignante, avec une aide uniquement lors des repas. Cette enseignante est donc en difficulté, d'autant que 12 élèves nécessitent des aides. La solution pourrait passer par une Assistante Vie Scolaire (AVS), ou par la création d'une classe supplémentaire.

La prévision pour la prochaine rentrée est de 25 élèves, les parents d'élèves souhaiteraient la création d'une 4<sup>ème</sup> classe, niveau CP et CE1 à Valsерres. Un courrier dans ce but, adressé à l'inspecteur d'académie, n'a pas suscité de réponse nette. Les parents d'élèves souhaiteraient adresser un nouveau courrier pour provoquer une rencontre avec l'inspecteur d'académie, ils demandent le soutien des 3 communes.

Mme Garagnon signale que la commune de Saint Etienne le Laus a probablement procédé au recrutement d'un agent technique pour assurer des heures de garderie supplémentaire (avec participation financière des familles, de 1€ par heure de garderie, de facturation mensuelle), avant de consulter les autres communes.

Mr Nicolas répond que ce point a été voté lors du dernier conseil municipal (21/10/2011), avec mise en place de ce dispositif le 1/11/2011, lors de la rentrée scolaire des vacances de la Toussaint. La commune de St Etienne Le Laus a en effet recruté un agent technique à raison de 3 heures par semaine hebdomadaire pour la cantine.

**La séance est levée à 21h25.**